

Nouvelle baisse des salaires des agents de l'État en 2012

Selon la dernière enquête de l'Insee (publiée dans [Insee Première de juillet 2014](#)), en 2012, compte tenu de la hausse des prix (+ 2,0 %), le salaire net diminue en moyenne de 0,8 % en euros constants pour l'ensemble des salariés (titulaires, contractuels et emplois aidés) de la Fonction publique de l'État.

En 2012, le salaire brut moyen en EQTP (équivalent temps plein) est de 2 968 euros par mois et le salaire net moyen de 2 465 euros. Les salaires brut et net moyens progressent respectivement de 1,5 % et 1,2 % en euros courants. Cette différence d'évolution est due pour partie à la progression de la Contribution sociale généralisée (CSG) et de la Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), suite au passage de 3,0 % à 1,75 % du taux d'abattement pour frais professionnels sur l'assiette de ces contributions. Elle est également due, pour les titulaires, à la hausse des cotisations au titre de la retraite ([retenue obligatoire pour pension](#)).

Maigre consolation, les écarts de salaires entre hommes et femmes se réduisent très légèrement : en 2012, le salaire net moyen en EQTP des femmes est inférieur de 14,8 % à celui des hommes contre 15,0 % en 2011.

Il faut s'attendre, en toute hypothèse, à une dégradation similaire des salaires des agents territoriaux et hospitaliers. En 2011, le [salaire moyen à la Territoriale](#), après inflation, a baissé de 0,8 % et à l'Hospitalière de 0,6 %.

A Météo-France, la CFDT-Météo se battra pour que cesse cette érosion du pouvoir d'achat.

Rappel : [salaires moyens en 2011 dans les trois Fonctions publiques](#)

Définition EQTP : le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est calculé à partir de tous les postes de travail de salariés (y compris les postes à temps partiel, hors postes annexes). Pour le calcul du salaire moyen comme pour la distribution des salaires, chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet occupé toute l'année. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste durant six mois à 80 % et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,4 (= 0,5*0,8) EQTP rémunéré 25 000 euros par an.